

RCS : COLMAR
Code greffe : 6851

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COLMAR atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00738
Numéro SIREN : 428 775 191
Nom ou dénomination : 2J TEX

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2021 sous le numéro de dépôt 3459

205 B 738

205 B 3459

TRIBUNAL JUDICIAIRE

14 JUIN 2021

COLMAR

2JTEX SAS

NEGOCE TEXTILE

19, RUE DES JARDINS

68320 BALTZENHEIM

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
PAR LE DIRIGEANT

S.O.D.E.C.C. BELFORT
6 Fg de Besançon

90000 - BELFORT

COPIE CERTIFIEE
CONFORME
PAR LE DIRIGEANT

Désignation de l'entreprise		SAS 2JTEX		Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		19, RUE DES JARDINS 68320 BALTZENHEIM					
SIRET		4 2 8 7 7 5 1 9 1 0 0 0 2 9		4616Z			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le			
				31 12 2020			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1.324	AC	1.324	
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2.016	AG	1.819	197
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	47.791	AU	43.891	3.900
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières *		BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	51.131	BK	47.034	4.097	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	302.132	BM	4.996	297.136
		En cours de production de biens	BN	153.807	BO		153.807
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	2.212.515	BS	135.041	2.077.474
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	4.434	BW		4.434	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	833.976	BY	31.447	802.529
		Autres créances (3)	BZ	83.216	CA		83.216
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE		
Disponibilités		CF	513.875	CG		513.875	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	4.874	CI		4.874	
	TOTAL (III)	CJ	4.108.829	CK	171.484	3.937.345	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	187			187	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	4.160.147	1A	218.518	3.941.629	
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	63.717	
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS 2JTEX		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1.0.0...0.0.0.)	DA	100.000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB	186.767		
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10.000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ	DG	1.796.842		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	502.564		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	2.596.173	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	187		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	187		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligatoires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	301.046		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2.908		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	825.955		
	Dettes fiscales et sociales	DY	172.933		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	41.480			
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1.344.322		
	Écart de conversion passif *	TOTAL (V)	ED	947	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	3.941.629		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		- Écart de réévaluation libre	1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1.341.414			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1.046			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2JTEX						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N								
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC				
	Production vendue	{	FD	6.130.007	FE	489.575	FF	6.619.582		
	Biens *		FG	25.645	FH	2.809	FI	28.454		
	Services *		FJ	6.155.652	FK	492.384	FL	6.648.036		
	Chiffres d'affaires nets *									
	Production stockée *					FM	697.868			
	Production immobilisée *					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	4.859			
	Autres produits (1) (11)					FQ	7.731			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)							FR	7.358.494		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS				
	Variation de stocks (marchandises) *					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	5.293.445			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	6.590			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	1.100.254			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	16.367			
	Salaires et traitements *					FY	145.199			
	Charges sociales (10)					FZ	57.244			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements *		GA	8.628			
				- dotations aux provisions		GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	24.261				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD						
	Autres charges (12)					GE	11.627			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)							GF	6.663.615		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	694.879		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	453			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)							GP	453		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	187			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	16.552			
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)							GU	16.739		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(16.286)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	678.593		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS 2JTEX			Néant <input type="checkbox"/> *	
					Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB	1 2 . 0 0 0
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	1 2 . 0 0 0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	1
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)				HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	1
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)					HI	1 1 . 9 9 9
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK	1 8 8 . 0 2 8
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	7 . 3 7 0 . 9 4 7
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	6 . 8 6 8 . 3 8 3
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)					HN	5 0 2 . 5 6 4
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	
	(2) Dont	{	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	{	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées				1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)				HX	
	(6 ter) Dont	{	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC	
			- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD	
	(9) Dont transfert de charges				A1	1 . 5 3 9
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)				A5	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles				A6		
				A7		
				A8		
				A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Produits de cession d'immob.incorp.						1 2 . 0 0 0
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N	
					Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		SAS 2JTEX						Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
		1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	1 . 3 2 4	D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	1 . 2 2 1	KE		KF	7 9 5		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre (dont composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui (dont composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations gales, agencements, aménagements des constructions	dont composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	4 . 7 3 7	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	3 7 . 1 8 7	LC		LD	1 0 . 1 1 9	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ			
Avances et acomptes			LK		LL		LM				
TOTAL III				LN	4 1 . 9 2 4	LO		LP	1 0 . 1 1 9		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T			
	Autres participations			8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	4 4 . 4 6 9	ØH		ØJ	1 0 . 9 1 4		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
		Par virement de poste à poste		Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
		1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ	1 . 3 2 4	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	2 . 0 1 6	1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Installations gales, agencements, aménagements des constructions	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions		IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillages industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers		IU		MM		MN	4 . 7 3 7	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	4 . 2 5 2	MT	4 3 . 0 5 4	MU	
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG	4 . 2 5 2	NH	4 7 . 7 9 1	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	4 . 2 5 2	ØL	5 1 . 1 3 1	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		SAS 2JTEX					Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	0
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1– col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾				
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾					
	①	②	③	④	⑤		⑥		
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								

NEANT

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑥

Désignation de l'entreprise		SAS 2JTEX						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	1 . 3 2 4	EL		EM		EN	1 . 3 2 4
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 . 2 2 1	PF	5 9 8	PG		PH	1 . 8 1 9
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations incorporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	4 . 7 3 7	QE		QF		QG	4 . 7 3 7
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 5 . 3 7 6	QM	8 . 0 3 0	QN	4 . 2 5 2	QO	3 9 . 1 5 4
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	4 0 . 1 1 3	QV	8 . 0 3 0	QW	4 . 2 5 2	QX	4 3 . 8 9 1
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	4 2 . 6 5 8	ØP	8 . 6 2 8	ØQ	4 . 2 5 2	ØR	4 7 . 0 3 4
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6			
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY				
						Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8				
Primes de remboursement des obligations				SP	SR				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑦

Désignation de l'entreprise		SAS 2JTEX						Néant <input type="checkbox"/> *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	1 8 7	5X		5Y	1 8 7
	TOTAL II	5Z		TV	1 8 7	TW		TX	1 8 7
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	1 2 0 . 7 6 9	6P	1 9 . 2 6 8	6R		6S	1 4 0 . 0 3 7
	Sur comptes clients	6T	2 9 . 7 7 5	6U	4 . 9 9 3	6V	3 . 3 2 0	6W	3 1 . 4 4 8
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	1 5 0 . 5 4 4	TY	2 4 . 2 6 1	TZ	3 . 3 2 0	UA	1 7 1 . 4 8 5
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 5 0 . 5 4 4	UB	2 4 . 4 4 8	UC	3 . 3 2 0	UD	1 7 1 . 6 7 2
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	2 4 . 2 6 1	UF	3 . 3 2 0			
	- financières		UG	1 8 7	UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑧

Désignation de l'entreprise		SAS 2JTEX				Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
				1	2	3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	63.717			63.717	
	Autres créances clients		UX	770.259	770.259			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	83.216	83.216		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR					
	Charges constatées d'avance		VS	4.874	4.874			
TOTAUX			VT	922.066	VU	858.349	VV	63.717
RENOVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans	
				1	2	3	4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1.046	1.046			
	à plus d'1 an à l'origine		VH	300.000	300.000			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	825.955	825.955				
Personnel et comptes rattachés		8C	12.424	12.424				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	31.314	31.314				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	46.172	46.172			
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	73.760	73.760			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilées		VQ	9.263	9.263			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	41.480	41.480				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	1.341.414	VZ	1.341.414		
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	300.000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS 2JTEX				Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le				
						Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET				
								3 1 1 2 2 0 2 0				
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA				
								502.564				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)											
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)			WJ	187 Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2087-bis)			XX	XW 187			
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis du CGI) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)									I7	188.028	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)				I8			
			- Imposées au taux de 0 %				ZN					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme				WN					
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ 945				
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
						TOTAL I		WR 691.724				
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *												
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)												
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WW				
				- Imposées au taux de 0 %				WH				
				- Imposées au taux de 19 %				WP				
				- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				WV				
				- Imputées sur les déficits antérieurs				XB				
				Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *												
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A) XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												
ZC												
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *												
ZD												
Majoration d'amortissement *												
XD												
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)		L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A) L5			
			ZFU - TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>) PA			
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>) XC			
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindécies</i>)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>) PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												
XS												
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)		YH	XG 2.496				
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)		YC					
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)		YD					
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 <i>decies</i> F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI					
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)		YL								
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
						TOTAL II		XH 2.496				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						Bénéfice (I moins II)		XI	689.228			
						Déficit (II moins I)		XJ				
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *												
ZL												
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												
XL												
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		689.228		XO		



**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2JTEX		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis- K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT 1 2 . 4 2 4	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
Dotation provision perte latente de change 311220			8X 1 8 7	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
			YN 1 8 7	YO	
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

11

Désignation de l'entreprise		SAS 2JTEX										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 7 9 . 4 3 1		- Autres réserves	ZD	1 6 9 . 4 3 1								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	2 1 0 . 0 0 0								
					Autres répartitions	ZF									
					Report à nouveau	ZG									
	TOTAL I	ØF	3 7 9 . 4 3 1		(N.B : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	3 7 9 . 4 3 1							
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7)	YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS								
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	1 3 0 . 8 3 5							
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	2 4 . 0 0 0)	XQ	2 4 . 2 5 3							
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	4 . 3 8 4							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	3 1 6 . 4 7 5							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage						YV								
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES)	ST	6 2 4 . 3 0 7							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	1 . 1 0 0 . 2 5 4						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE						YW	1 4 . 7 8 3							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS)	9Z	1 . 5 8 4							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							YX	1 6 . 3 6 7						
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	1 . 2 3 5 . 3 1 0							
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	1 . 2 6 9 . 6 9 8							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *						ØB	1 3 9 . 5 4 5							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK						%		
	- Numéro de centre agréé *	XP						ZR	0						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH							
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL							
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO							
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ										

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

12

Désignation de l'entreprise		SAS 2JTEX				Néant <input type="checkbox"/> *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1	IMMOB. INCORP.					
	2	MAT.DE BUREAU	4. 252	4. 252			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7				8	9	10	
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I – IMMOBILISATIONS *	1	12. 000	12. 000	12. 000			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 8)			12. 000				
CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)			(A)	(B) avec une ventilation par tau		(C)	
CADRE C autres plus-values taxables à 19% (colonne 11)							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise	SAS 2JTEX	Néant <input type="checkbox"/> *									
<table border="1"> <tr> <td>● Entreprises soumises à l'IS</td> <td>Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷</td> <td></td> </tr> <tr> <td>❸ Entreprises soumises à l'IR</td> <td>Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❺</td> <td></td> </tr> </table>			● Entreprises soumises à l'IS	Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷		❸ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹			Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❺	
● Entreprises soumises à l'IS	Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷										
❸ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹										
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❺										

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (col. J= S+D+F-G-H)
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art.219 I à <i>sexies-0</i> du CGI)			
❶	❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		SAS 2JTEX				Néant <input type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③	④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

NEANT

TABLEAU 2059D

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise SAS 2JTEX										Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le 0 1 / 0 1 / 2 0 2 0					et clos le 3 1 / 1 2 / 2 0 2 0					Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :										YP	4		
- Dont apprentis										YF			
- Dont handicapés										YG			
Effectif affectés à l'activité artisanale										RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE													
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	6. 648. 035		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	1. 539		
TOTAL 1										OX	6. 649. 574		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	7. 731		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD	697. 868		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM	705. 599		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾													
Achats										ON	5. 437. 271		
Variation négative des stocks										OQ	6. 590		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances										OR	932. 429		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	11. 628		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ	6. 387. 918		
IV – Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)										OG	967. 255		
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.										SA	967. 255		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre										EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)					GX	6. 649. 574	Effectifs au sens de la CVAE *			EY	5		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX	12. 444. 026		
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 0								
Date de cessation		HR											

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement 10 % du capital de la société)

N° DE DEPOT

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES : NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS

ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES : NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXPERW SARL

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, Mme pour Madame ou Mlle pour Mademoiselle.

2J TEX
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 19 rue des Jardins (68320) BALTZENHEIM
RCS COLMAR 428 775 191

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

(Article L.232-22 du Code de Commerce)

Exercice clos le 31 décembre 2020

Décisions de l'Associée unique en date du 27 mai 2021

Résultat :

- Bénéfice net comptable de 502 563,53 euros.

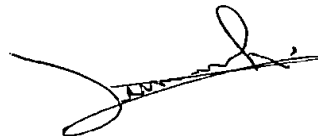
Proposition d'affectation :

- la somme de 240 000,00 euros à titre de dividende versé à l'Associée unique,
- le solde, soit la somme de 262 563,53 euros en compte « Autres réserves ».

Décision de l'Associée unique relative aux comptes de l'exercice :

Décision prise selon la proposition d'affectation faite.

Le Dirigeant



F I B A

EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
CONSEILS EN ÉCONOMIE D'ENTREPRISE

Francis WASSMER
Christian BERTHOLD
Denis BERTHOLD
Annabel CORDELLIER
Sébastien GUY
Cécile LEININGER
Frédéric LINDENMANN
Muriel MULLER
Christophe SPRAUEL
Christian CHARPILLOZ
Olivier DEL ROSSO
Eric ESTREICH-BOUSSER
Amaud GUTHERTZ
Daniel KAISER
Olivier LOBSTEIN
Stéphane LOGEL
Sébastien MEYER
Christophe NITSCHKE
Renaud PFLIEGER
Franck-Olivier THEOBALD
Hervé WENTZINGER
Lucille YVARS

R A P P O R T

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

de la société
2J-TEX
Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 €
19 rue des Jardins
68320 BALTZENHEIM

428 775 191 RCS Colmar

* * *

Décisions de l'associé unique du 27 mai 2021

FIBA SAS - SIEGE SOCIAL
7 avenue de l'Europe - Espace Européen de l'Entreprise - 67300 SCHILTIGHEIM
ADRESSE POSTALE : CS 60034 - 67013 STRASBOURG CEDEX
Tél. 03 88 18 59 59 - Fax 03 88 18 83 81 - E MAIL : strasbourg@groupe-fiba.fr
RCS Strasbourg 698 501 442 00080

Société par Actions Simplifiée au capital de 612 500 € - NAF 6920 Z - N° TVA Intr. : FR 49 698501442 - Lieu de juridiction : Strasbourg
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - Inscrite au Tableau Régional de l'Ordre - Membre de la Cie Régionale de Colmar
BECM : IBAN : FR76 1189 9001 0000 0375 2614 546 - BIC : CMCIFR2A

Strasbourg, Haguenau, Molsheim, Sarre-Union, Saverne, Val de Moder, Wissembourg, Colmar, Mulhouse, Saint-Louis, Altkirch, Forbach, Creutzwald, Metz, Sarreguemines, Paris
www.groupe-fiba.fr



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2J-TEX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

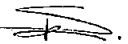
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, le 20 mai 2021

Le commissaire aux comptes

FIBA S.A.S.

DocuSigned by:

276650907CE3452...

Sébastien GUY

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

2495

B I L A N - A C T I F

2JTEX SAS

31 DECEMBRE 2020



INTITULES	BRUT	DEPR./AMORT.	NET	31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
<i>FRAIS D'ETABLISSEMENT</i>	1.324	1.324		
<i>CONCESSIONS, BREV&DROITS SIMIL</i>	2.016	1.819	197	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
<i>AUTRES IMMOBILIS. CORPORELLES</i>	47.791	43.891	3.900	1.811
*** TOTAL	51.131	47.034	4.097	1.811
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS				
<i>MATIERES PREMIERES, APPROVIS. EN COURS DE PRODUCT. DE BIENS PRODUITS INTERMED. ET FINIS</i>	302.132 153.807 2.212.515	4.996 135.041	297.136 153.807 2.077.474	305.730 1.550.675
AVANCES & ACOMPTES				
<i>AVANCES&ACPTES VERSES SUR CDES</i>	4.434		4.434	14.174
CREANCES				
<i>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES AUTRES CREANCES</i>	833.976 83.216	31.447	802.529 83.216	936.902 45.698
DIVERS				
<i>DISPONIBILITES</i>	513.875		513.875	335.206
COMPTES DE REGULARISATION				
<i>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</i>	4.874		4.874	29.922
*** TOTAL	4.108.829	171.484	3.937.345	3.218.307
<i>ECARTS DE CONVERSION ACTIF</i>	187		187	28
*** TOTAL ACTIF	4.160.147	218.518	3.941.629	3.220.146

2495

BILAN - PASSIF

2JTEX SAS

31 DECEMBRE 2020



INTITULES	31/12/20	31/12/19
CAPITAUX PROPRES		
<i>CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL</i>	100.000	100.000
<i>PRIMES EMISSION, FUSION, APPORT,</i>	186.767	186.767
<i>RESERVE LEGALE</i>	10.000	10.000
<i>AUTRES RESERVES</i>	1.796.842	1.627.411
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	502.564 BE	379.431 BE
*** TOTAL	2.596.173	2.303.609
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>PROVISIONS POUR RISQUES</i>	187	
*** TOTAL	187	
DETTES		
<i>EMPRUNTS AUPRES DES ETS CREDIT</i>	300.000	
<i>CONC.BQ.CRTS/BQUES CREDITRICES</i>	1.046	664
<i>AVANCES,ACPTES RECUS/COMMANDES</i>	2.908	11.652
<i>DETTES FOURNISS.&CPTES RATTACH</i>	825.955	794.153
<i>DETTES FISCALES ET SOCIALES</i>	172.933	83.613
<i>AUTRES DETTES</i>	41.480	24.146
*** TOTAL	1.344.322	914.228
COMPTES DE REGULARISATION		
<i>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</i>	947	2.309
*** TOTAL PASSIF	3.941.629	3.220.146

2495

COMPTÉ DE RESULTAT

2JTEX SAS

31 DECEMBRE 2020



INTITULES	31/12/20	% C.A.	31/12/19	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION				
<i>PRODUCTION VENDUE - BIENS -</i>	6.619.582	90,11 %	5.725.506	101,09 %
<i>PRODUCTION VENDUE - SERVICES -</i>	28.454	0,38 %	36.757	0,64 %
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6.648.036	90,49 %	5.762.263	101,74 %
<i>PRODUCTION STOCKEE</i>	697.868	9,50 %	(98.666)	1,74 %
<i>TRANSFERT CHARGES/AMORT.PROV.</i>	4.859	0,06 %	5.569	0,09 %
<i>AUTRES PRODUITS</i>	7.731	0,10 %	8.863	0,15 %
**TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	7.358.494	100,17 %	5.678.029	100,25 %
CHARGES D'EXPLOITATION				
<i>ACHATS MAT.PREM.&AUTRES APPROV</i>	5.293.445	72,05 %	4.009.780	70,79 %
<i>VARIATION STOCK (MAT.PREM.APP)</i>	6.590	0,08 %	(23.695)	0,41 %
<i>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXT.</i>	1.100.254	14,97 %	907.863	16,02 %
<i>IMPOTS, TAXES & VERS. ASSIMILES</i>	16.367	0,22 %	8.649	0,15 %
<i>SALAIRES ET TRAITEMENTS</i>	145.199	1,97 %	146.556	2,58 %
<i>CHARGES SOCIALES</i>	57.244	0,77 %	51.134	0,90 %
<i>DOTATION AUX AMORT.SUR IMMOB.</i>	8.628	0,11 %	3.034	0,05 %
<i>DOTATION PROV./ACTIF CIRCUL.</i>	24.261	0,33 %	40.028	0,70 %
<i>AUTRES CHARGES</i>	11.627	0,15 %	4.347	0,07 %
**TOTAL CHARGES EXPLOITATION	6.663.615	90,71 %	5.147.696	90,89 %
*** RESULTAT D'EXPLOITATION	694.879	9,45 %	530.333	9,36 %
PRODUITS FINANCIERS				
<i>AUTRES INTERETS&PROD.ASSIMILES</i>	453		820	0,01 %
***TOTAL PRODUITS FINANCIERS	453		820	0,01 %
CHARGES FINANCIERES				
<i>DOT. FINANCIERES AMORT.& PROV.</i>	187			
<i>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES</i>	16.552	0,22 %	9.138	0,16 %
***TOTAL CHARGES FINANCIERES	16.739	0,22 %	9.138	0,16 %
***RESULTAT FINANCIER	(16.286)	0,22 %	(8.318)	0,14 %
***RESULTAT CRT AVANT IMPOTS	678.593	9,23 %	522.015	9,21 %

2495

COMPTE DE RESULTAT

2JTEX SAS

31 DECEMBRE 2020



INTITULES	31/12/20	% C.A.	31/12/19	% C.A.
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
<i>PROD.EXC. / OPERATIONS CAPITAL</i>	12.000	0,16 %		
***TOTAL PRODUITS EXCEPTION.	12.000	0,16 %		
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
<i>CHARGES EXC./OPER. DE GESTION</i>	1			
***TOTAL CHARGES EXCEPTIONN.	1			
***RESULTAT EXCEPTIONNEL	11.999	0,16 %		
IMPOTS SUR LES BENEFICES	188.028	2,55 %	142.584	2,51 %
***TOTAL DES PRODUITS	7.370.947	100,34 %	5.678.849	100,26 %
***TOTAL DES CHARGES	6.868.383	93,49 %	5.299.418	93,56 %
*** RESULTATS :	502.564 BE	6,84 %	379.431 BE	6,69 %
BENEFICE	502.563,53			

2495

ANNEXE

2JTEX SAS

31 DECEMBRE 2020

**PREAMBULE** :

l'exercice social du 01/01/20 au 31/12/20 a une durée de 12 mois.

total du bilan	:	3.941.629	euros
le résultat net comptable	:	502.564	euros
le chiffre d'affaires	:	6.648.036	euros
l'effectif moyen est de	:	4	salariés

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

- 1 - Règles et méthodes comptables
- 2 - Etat de l'actif immobilisé
- 3 - Etat des amortissements
- 4 - Etat des provisions
- 5 - Etat des échéances des créances et des dettes
- 6- 1 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- 6- 3 - Frais d'établissement
- 6-10 - Produits à recevoir
- 6-11 - Charges à payer
- 6-12 - Charges et produits constatés d'avance
- 6-13 - Charges à répartir sur plusieurs exercices
- 6-14 - Composition du capital social
- 6-17 - Ventilation du chiffre d'affaires net
- 6-18 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
- 8 - Engagements financiers

Autres éléments significatifs :

- Changement de méthodes dans l'évaluation de la dépréciation des stocks
- Suivi des options

2495

ANNEXE

2JTEX SAS

31 DECEMBRE 2020

**1 - Règles et méthodes comptables****Principes et conventions générales :**

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC n° 2018-01 du 20 avril 2018 relatif au PCG.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- respect des règles de prudence,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Informations relatives aux changements de méthodes :

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté par rapport à l'exercice précédent

Comptabilisation des actifs :

Les actifs sont comptabilisés dans les conditions suivantes :

- les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés au coût d'acquisition ;
- les actifs produits par l'entreprise sont comptabilisés à leur coût de production ;
- les actifs acquis à titre gratuit ainsi que les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables
- les coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée
- la déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus

Le coût de production comprend :

- le prix d'achat des matières consommées (y compris droits de douanes et taxes non récupérables)
- les coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée
- la déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement
- les charges indirectes de fabrication

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition ou de production pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

..//..

2495

ANNEXE

2JTEX SAS

31 DECEMBRE 2020


1 - Règles et méthodes comptables (suite)
Immobilisations incorporelles :

Les éléments de l'actif incorporel amortissables font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée réelle d'utilisation ou de la durée de protection juridique.

	linéaire	
- frais d'établissement	1,00 ans	
- concessions, brevets, licences, marques	1,00 à 2,00 ans	

Immobilisations corporelles :

Base amortissable :

Le montant amortissable d'un actif est égal à sa valeur brute diminuée de sa valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

La base amortissable fiscale n'étant pas réduite de la valeur résiduelle, un amortissement dérogatoire est constaté pour conserver l'avantage fiscal lié à la base amortissable.

Amortissements

Le début de constatation des amortissements est la date de mise en service de l'actif.

Le plan d'amortissement est défini à la date d'entrée du bien à l'actif, il est révisable si les conditions d'utilisation changent.

L'entreprise a opté pour la mesure de simplification permettant d'amortir les biens non décomposables sur la durée d'usage sans rechercher la durée réelle d'utilisation.

Durée d'amortissements

Biens non décomposés (durée d'usage - PME)	linéaire	
- constructions et agencements	10,00 ans	
- matériel de bureau et informatique	1,00 à 5,00 ans	

Dépréciations des actifs immobilisés :

Les dépréciations des actifs immobilisés sont constatées par l'entreprise à chaque clôture, dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

La dépréciation est la constatation que la valeur actuelle d'un actif est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Stocks et encours :

Les matières et les marchandises sont évaluées à leur coût historique, majoré du coût de manutention et de stockage.

Les encours et les produits sont évalués à leur coût de production.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

.. / ..

2495

ANNEXE

2JTEX SAS

31 DECEMBRE 2020

**1 - Règles et méthodes comptables (suite)**

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties aux taux de change à la date de la clôture, les différences de change sont constatées au bilan dans le poste écart de conversion.

Valeurs mobilières :

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions :

Une provision est comptabilisée à la clôture de l'exercice :

- si l'obligation existe à cette date ;
- s'il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture ;
- si le montant de l'obligation peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

2 - Etat de l'actif immobilisé

Immobilisations	Au début de l'exercice	Réévaluation	Acquisitions	Virement poste à poste	Cession ou hors service	A la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement I	1.324					1.324
Autres immobilisations incorporelles II	1.221		795			2.016
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Installations générales, agencements et aménagements divers	4.737					4.737
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier	37.187		10.119		4.252	43.054
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL III	41.924		10.119		4.252	47.791
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IV						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	44.469		10.914		4.252	51.131

2495

ANNEXE

2JTEX SAS

31 DECEMBRE 2020

**3 - Etat des amortissements**

Immobilisations amortissables		Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	I	1.324			1.324
Autres immobilisations incorporelles	II	1.221	598		1.819
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers		4.737			4.737
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		35.376	8.030	4.252	39.154
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	III	40.113	8.030	4.252	43.891
TOTAL GENERAL (I + II + III)		42.658	8.628	4.252	47.034

4 - Etat des provisions

Provisions pour risques et charges		Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour grosses réparations					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges			187		187
SOUS-TOTAL			187		187
Provisions pour dépréciation		Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Titres mis en équivalence					
Titres de participation					
Autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours		120.769	19.268		140.037
Sur comptes clients		29.775	4.993	3.320	31.448
Autres provisions pour dépréciation					
SOUS-TOTAL		150.544	24.261	3.320	171.485
TOTAL GENERAL		150.544	24.448	3.320	171.672
Dont dotations et reprises					
- d'exploitation			24.261	3.320	
- financières			187		
- exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice					

2495

ANNEXE

2JTEX SAS

31 DECEMBRE 2020

**5 - Etat des créances et des dettes**

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	63.717		63.717
Autres créances clients	770.259	770.259	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat : impôts sur les bénéfices			
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	83.216	83.216	
Etat : autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat : divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	4.874	4.874	
TOTAUX	922.066	858.349	63.717
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts à 1 an maximum à l'origine	1.046	1.046		
Emprunts à plus d'1 an à l'origine	300.000	300.000		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	825.955	825.955		
Personnel et comptes rattachés	12.424	12.424		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31.314	31.314		
Etat : impôts sur les bénéfices	46.172	46.172		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	73.760	73.760		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et versements assimilés	9.263	9.263		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	41.480	41.480		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	1.341.414	1.341.414		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	300.000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

2495

ANNEXE

2JTEX SAS

31 DECEMBRE 2020

**6-1 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan**

ACTIF	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur Immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	42.141		
Autres créances			
Capital souscrit appelé et versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
TOTAL	42.141		

PASSIF	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Effets de commerce
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89.623	60.000	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL	89.623	60.000	

6-3 - Frais d'établissement

	<u>valeur brute</u>	<u>valeur nette</u>	<u>taux amort.</u>
- Frais de constitution	1.324		100,00
Totaux	1.324		

6-10 - Produits à recevoir**IMMOBILISATIONS FINANCIERES :**

- Créances rattachées à des participations
- Autres immobilisations financières

CREANCES :

- Créances clients et comptes rattachés 317
- Autres

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :**DISPONIBILITES :**

- TOTAL :** 365

2495

ANNEXE

2JTEX SAS

31 DECEMBRE 2020

**6-11 - Charges à payer**

- Produits des émissions de titres participatifs	
- Emprunts obligataires convertibles	
- Autres emprunts obligataires	
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	
- Emprunts et dettes financières divers	1.046
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
- Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	154.884
- Dettes fiscales et sociales	25.329
- Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
- Autres dettes	39.467
TOTAL :	220.726

6-12 - Charges et produits constatées d'avance

	<u>charges</u>	<u>produits</u>
- Charges/Produits d'exploitation	4.874	
- Charges/Produits financiers		
- Charges/Produits exceptionnels		
TOTAL :	4.874	

6-13 - Transfert de charges

Transport sur échantillons	1.539
TOTAL :	1.539

6-14 - Composition du capital social**Actions ou parts sociales composant le capital social :**

	<u>nombre</u>	<u>valeur nominale</u>
- au début de l'exercice	10.000	10,00000
- émises durant l'exercice		
- remboursées au cours de l'exercice		
- en fin d'exercice	10.000	10,00000

6-17 - Ventilation du chiffre d'affaires net**Répartition par secteurs d'activité :**

- Revente de marchandises	
- Fabrications	6.619.582
- Prestations de services	28.454
Total	6.648.036

Répartition par marchés géographiques :

- France	6.155.652
- Etranger	492.384
Total	6.648.036

2495

ANNEXE

2JTEX SAS

31 DECEMBRE 2020

**6-18 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

	<u>avant impôts</u>	<u>impôts</u>	<u>après impôts</u>
- Résultat courant	678.592	184.668	493.924
- Résultat exceptionnel (et particip.)..	12.000	3.360	8.640
- Résultat comptable	690.592	188.028	502.564

8 - Engagements financiers**ENGAGEMENTS DONNES :**

- Effets escomptés non échus	
- Affacturage	
- Avals et cautions	
- Engagements en matière de pensions et retraites	
Il s'agit d'une évaluation de l'engagement retraite à la clôture de l'exercice, calculée selon les hypothèses suivantes :	
* Départ en retraite à l'âge de 67 ans	
* Droits proratisés temporis (Progression : 1.00%)	
* Taux actualisation retenu : 0.35%	
- Sûretés réelles consenties	
- Autres engagements donnés	
- 10000 actions nanties.....	100.000
TOTAL (1)	123.501

(1) dont concernant

- . les dirigeants
- . les filiales
- . les participations
- . les autres entreprises liées. :

ENGAGEMENTS RECU :

- Caution des dirigeants (limités au montant restant dû)	
- Créances assorties de garanties	
- Autres sûretés reçues	
- Autorisation globale d'escompte LCR	100.000
- Montant garanti import CREDOC	159.154
TOTAL	259.154

99-1 - Autres éléments significatifs

2495

ANNEXE

2JTEX SAS

31 DECEMBRE 2020



99-1 - Autres éléments significatifs (suite)

- Changement de méthodes dans l'évaluation de la dépréciation des stocks

Dans le cadre d'une harmonisation des méthodes suite à l'acquisition de la SAS 2JTEX par la SAS COTOFLOR, la dépréciation est évaluée en tenant compte de la rotation. Selon la date d'entrée dans les stocks, la décote est fixée à :

25% si l'article est présent entre 12 et 24 mois

50% si l'article est présent entre 24 et 36 mois

75% si l'article est présent entre 36 et 48 mois

90% si l'article est présent depuis plus de 48 mois

2495

ANNEXE

2JTEX SAS

31 DECEMBRE 2020

**99-2 - suivi des options****METHODES COMPTABLES APPLIQUEES**

Le Règlement CRC 2004-06 a fixé de nouvelles règles quant à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les options suivantes ont été prises à l'origine :

- 1 Frais de constitution, transformation, premier établissement :
 - Entité non concernée
- 2 Frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission :
 - Entité non concernée
- 3 Droits de mutation, honoraires, commission ou frais d'actes sur les immobilisations incorporelles et corporelles :
 - Entité non concernée
- 4 Droits de mutations, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières (titres) :
 - Entité non concernée
- 5 Coûts de développement
 - Entité non concernée
- 6 Coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs :
Comptabilisation en charges.
- 7 Amortissements de biens non décomposables - PME : Mesure de simplification :
Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.
- 8 Composants de 2^e catégorie / provisions pour grosses révisions :
 - Entité non concernée
- .- 9 Utilisation CICE :
 - NA

INFORMATION AU TITRE DE L'IMPACT DU COVID-19 SUR L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE AU COURS DE L'EXERCICE OU POSTERIEUREMENT
Conformément aux dispositions du PCG art 832-2, 833-2 et 834.2 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

INCERTITUDES PESANT A LA DATE D'ARRETE DES COMPTES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE RESULTANT DE LA CRISE
A la date d'établissement de ses comptes, l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation

.. / ..

2495

ANNEXE

2JTEX SAS

31 DECEMBRE 2020



99-2 - suivi des options (suite)

de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- * Mise en place de mesures sociales selon les besoins et les services : prise de congés payés, arrêts de travail pour garde d'enfants, recours à l'activité partielle pour une partie du personnel
 - * Demande et obtention d'un prêt de 300.000 euros garanti par l'état auprès des partenaires bancaires avec l'appui de BPI France
- Eu égard à sa situation, à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.